

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DAC 1275 Subvention (16.000 euros) à l'association Art Azoï (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art Azoï ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 26 juin 2014,

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 16.000 euros, dont 1.000 euros sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, est attribuée à l'association Art Azoï , 10 passage de la Fonderie, 75011 Paris, au titre de ses activités 2014. 64902 2014_06307.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 16.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.